



SEMAINE AFI DE L'AVIATION

11e Réunion des Directeurs généraux
d'aviation civile de la Région Afrique –
Océan Indien

Le Caire, Égypte, 27-31 juillet 2026

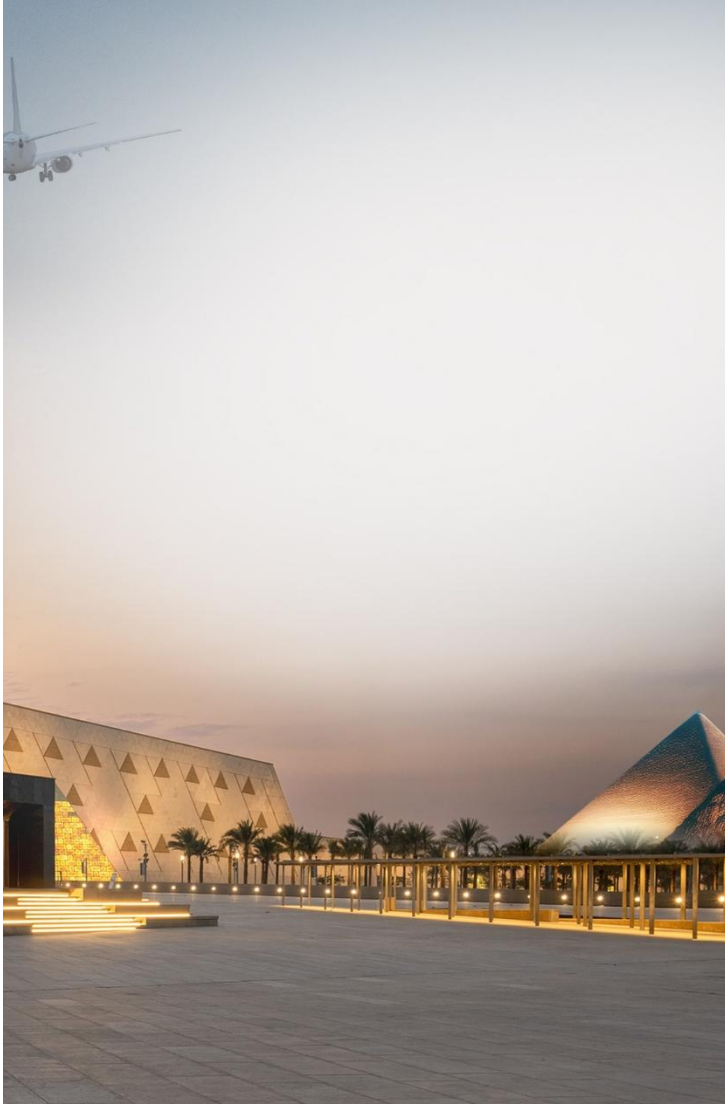
**INTERNATIONAL
CIVIL AVIATION
ORGANIZATION**





RECOMMANDATIONS DE LA ONZIÈME RÉUNION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX D'AVIATION CIVILE DE LA RÉGION AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (AFI-DGCA/11)

SEMAINE AFI DE L'AVIATION
Le Caire, Égypte, 27 - 31 juillet 2026



APERÇU

Recommandations

- **Point 2 de l'ordre du jour** : Perspectives mondiales et régionales
- **Point 3 de l'ordre du jour** : État des performances aéronautiques dans la région AFI – Rapport de l'OACI
- **Point 4 de l'ordre du jour** : Rapport d'étape de la CAFAC issu de la dernière réunion des DGAC
- **Point 5 de l'ordre du jour** : Mises à jour, notamment sur les questions liées au taux de réponse des États aux lettres concernant l'élaboration des SARPs (Groupe AFI)

Perspectives mondiales et régionales – Principaux résultats

Résumé des discussions

- La réunion a salué les priorités stratégiques présentées par le Secrétaire général de l'OACI pour faire progresser le développement sûr, sécurisé, durable et résilient de l'aviation dans la région AFI, et a réaffirmé son soutien à leur mise en œuvre.

Recommandations

Les États et les organisations sont encouragés à :

- a) renforcer la coopération régionale et accélérer la mise en œuvre des plans nationaux et régionaux de l'aviation, conformément aux Objectifs stratégiques de l'OACI ;
- b) assurer une contribution africaine forte, coordonnée et substantielle à l'ATConf/7 ainsi qu'à la prochaine session de l'Assemblée de l'OACI.

Point 2 de l'ordre du jour : Évolutions mondiales et régionales

Programme de droit aérien international – Principaux résultats

Résumé des discussions

- La réunion a examiné l'état de l'adhésion des États aux conventions internationales du droit aérien et a pris note des études juridiques menées sous la conduite de l'OACI, tout en soulignant l'importance des contributions et observations des États.

Recommandations

Les États membres africains sont invités à :

- a) accélérer la ratification des traités et protocoles de droit aérien de l'OACI en suspens.
- b) soutenir activement les études juridiques de l'OACI en fournissant des réponses rapides aux enquêtes sur les questions juridiques liées aux satellites mondiaux et à la prochaine enquête sur les cybermenaces.
- c) enregistrer en temps utile et mettre régulièrement à jour les accords et arrangements aéronautiques sur la plateforme WAGMAR de l'OACI, en conformité avec les obligations internationales en matière d'aviation.

État de la performance de l'aviation dans la région AFI – Résultats du rapport de l'OACI

Résumé des discussions

- La réunion a examiné les performances de l'aviation dans la région AFI, noté les progrès réalisés entre 2021 et 2025, identifié les principaux écarts de mise en œuvre par rapport aux objectifs de l'OACI et convenu des actions stratégiques pour y remédier.

Recommandations

Les États sont encouragés à :

- a) renforcer leur engagement politique et allouer des ressources adéquates afin d'accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs du GASP et du GAsEP ;
- b) accélérer la modernisation de la navigation aérienne par la mise en œuvre des blocs constitutifs de base (BBB), la mise à niveau par bloc du système de l'aviation (ASBU) et des initiatives de transformation numérique, tout en renforçant la notification et la résolution des carences de navigation aérienne ;
- c) renforcer la collaboration entre les États, les organisations régionales, l'industrie et les partenaires de développement afin de mobiliser les ressources nécessaires et d'accélérer la mise en œuvre des SARP de l'OACI et des initiatives régionales.

Système mondial de sécurité et de détresse aéronautiques – Capacités de l'ELT-DT

Résumé des discussions

- La réunion a suivi une présentation sur le Système mondial de détresse et de sécurité aéronautiques (GADSS) et la Radiobalise de localisation d'urgence avec suivi de détresse (ELT-DT), mis en œuvre dans le cadre du programme COSPAS-SARSAT de recherche et de sauvetage assisté par satellite, conformément aux normes de l'OACI et de l'OMI.

Recommandations

Les États sont priés :

- D'accélérer la mise en œuvre et la supervision nationales des exigences GADSS par l'enregistrement rapide des balises ELT-DT, l'établissement de SPOCs COSPAS-SARSAT 24h/24 et 7j/7, l'abonnement du RCC/RSC, ATSU au LADR, la surveillance continue et la résolution rapide des non-détresses ELT DT.
- De renforcer les capacités SAR par des formations, des ateliers, des actions de sensibilisation et la coopération régionale renforcée.

Rapport de la CAFAC

Résumé des discussions

- La réunion a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du SAATM ainsi que des avancées en matière de durabilité du transport aérien, notamment l'adoption du Portefeuille continental de projets d'infrastructures aéronautiques visant à promouvoir la réalisation de projets prioritaires d'infrastructures aéronautiques en Afrique

Recommandations

Les Etats sont encouragés à :

- a) soumettre des projets prioritaires d'infrastructures de l'aviation dans le cadre des cinq pipelines de projets continentaux approuvés par le STC de l'Union Africaine afin de faciliter les études de faisabilité et le financement.
- b) Accélérer la mise en œuvre du SAATM en levant les restrictions restantes dans les accords bilatéraux de services aériens (BASA) relatives aux droits de cinquième liberté, aux capacités et à la désignation des transporteurs, tout en renforçant la connectivité intra-africaine pour atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2027.
- c) Accélérer la mise en œuvre des objectifs cibles d'Abuja et de Windhoek

d) Profiter des opportunités de renforcement des capacités dans tous les domaines

Résumé des discussions

- La réunion a discuté les défis auxquels les États sont confrontés pour répondre aux lettres d'État. La réunion a examiné les défis rencontrés par les États pour répondre aux lettres aux États de l'OACI, ainsi que leurs conséquences sur le respect des obligations découlant de la Convention de Chicago et sur la disponibilité d'informations suffisantes pour appuyer la prise de décision de l'OACI.

Recommandations

les États sont encouragés à :

- a) renforcer la collaboration régionale par le biais des RSOO afin d'améliorer la compréhension des SARP proposés et de soutenir la préparation des réponses substantielles aux lettres aux États de l'OACI.
- b) Signaler aux Bureaux régionaux de l'OACI les difficultés qu'ils rencontrent pour répondre aux lettres des États de l'OACI, afin d'appuyer l'élaboration d'un rapport régional consolidé destiné au Conseil de l'OACI.

Thank You

